

Comité territorial "Basse vallée du Doubs, Clauge et Guyotte"

23 juin 2015 à 18h00, Petit-Noir (39)

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Nom	Organisme & fonction
M. BERNARDIN Daniel	Vice-président du Comité de rivière en charge de la basse vallée du Doubs, la Clauge et la Guyotte, Vice-président du Grand Dole
M. DAUBIGNEY Jean-Michel	Vice-président du Conseil Départemental du Jura, 1 ^{er} Vice-président du Grand Dole, Maire de Tavaux
M. GUITON Jacques	Président de la Communauté de Communes du canton de Pierre-de-Bresse, Maire de la Chapelle-Saint-Sauveur
M. LAGALICE Christian	Vice-président de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, Maire d'Annoire, Président du Syndicat de la Sablonne, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
M. CANET Daniel	Maire de Longepierre
M. LOMBARD Jacques	Maire de Gevry
M. GARNIER Jean-Noël	Maire de Saint-Loup
M. MATHEZ Christian	Maire de Peseux
Mme JAILLET Claudette	Maire de Pierre-de-Bresse
M. GAY Rémy	Maire de Pourlans
M. THIEBAUT Pierre	Maire de Longwy-sur-le-Doubs
M. CORDIER Etienne	Maire de Petit-Noir
M. PLATHEY René	Maire de Neublans-Abergement
Mme LACAILLE Isabelle	Maire de Gatey
M. CHAMBARD Jacques	Conseiller municipal de Champdivers
M. PACCAUD Christian	Adjoint à Frontenard
Mme LACOMBE Geneviève	Conseillère municipale à Lays-sur-le-Doubs
M. DUGALLEIX Jean-Paul	Conseiller municipal à Lays-sur-le-Doubs
M. BONIN Jean-Michel	Conseiller municipal à Charette-Varennes
M. BERGEROT Bernard	Adjoint à Charette-Varennes
M. LEGROS Alain	Adjoint à Sermesse
M. CHAPUIS Maurice	Adjoint à Longwy-sur-le-Doubs
Mme ELOUARD Josée	Adjointe à Petit-Noir
Mme GONNET Marie-Claude	2 ^{ème} Adjointe à Gatey
M. CHAPUT Eric	Chargé de missions au Grand Dole
M. ROUSSET Denis	Chef de service à l'Agence de l'Eau

M. CHEVALLIER Frédéric	Chef du Pôle Eau à la Direction Départementale des Territoires du Jura
Mme HORENT Sophie	Opératrice du site Natura 2000 "Basse vallée du Doubs" à l'EPTB Saône et Doubs
M. VUILLEMENOT Marc	Chargé de mission au Conservatoire Botanique de Franche-Comté
M. BONGAIN Cédric	Vice-président de la Chambre d'Agriculture du Jura
Mme TAQUET Mélanie	Chargée de missions pour le Fonds Rivières Sauvages
M. GRAPPE André	Président de la Gaule du Bas Jura
Mme BESANCON Julie	Opératrice du site Natura 2000 "Bresse du Jura" au CPIE de la Bresse Jurassienne
M. PARRA Stéphane	Coordinateur du Contrat de rivière à l'EPTB Saône & Doubs

EXCUSES

M. PAYET Gilbert, Préfet de Saône-et-Loire
Mme DUFAY Marie-Guite, Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
M. ACCARY André, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M. PERNOT Clément, Président du Conseil Départemental du Jura, représenté par M. DAUBIGNEY Jean-Michel
Mme TORCK Chantal, Vice-présidente du Conseil Départemental du Jura
M. DAVID Franck, Vice-président du Conseil Départemental du Jura
M. CURLY René, Maire de Villette-les-Dole
M. GUYOT Christine, Maire de la Loye
DDT de Saône-et-Loire
Délégation Interrégionale de Bourgogne Franche-Comté
CCI du Jura
Conseil Régional de Bourgogne
DREAL de Franche-Comté
LPO de Franche-Comté

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. CORDIER, Maire de Petit-Noir, accueille les participants à cette réunion du Comité territorial "Basse Vallée du Doubs, Clauge et Guyotte", dans le cadre du Contrat de rivière Vallée du Doubs.

▪ **DISCOURS D'INTRODUCTION**

M. BERNARDIN (Comité de rivière) remercie M. le Maire de Petit-Noir et son adjointe Mme ELOUARD pour l'accueil et la mise à disposition de la salle, et remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce Comité territorial "Basse vallée du Doubs, Clauge et Guyotte", le premier depuis la signature du contrat de rivière, le 7 juillet dernier.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) rappelle que la dernière réunion du Comité territorial avait eu lieu fin 2013. Il s'agissait de valider localement le programme d'actions du contrat de rivière, destiné à améliorer la qualité du Doubs et de ses affluents. Depuis grâce au travail collaboratif des multiples partenaires du contrat que sont les collectivités, les usagers de la rivière, et les services de l'Etat, et grâce au travail d'animation mené par la cellule technique du contrat de rivière, un certain nombre d'opérations de restauration des cours d'eau se mettent en place sur le territoire.

Le contrat étant une démarche souple devant s'adapter au contexte et problématiques locales, de nouvelles actions ont également émergé parmi lesquelles la restauration écologique d'un plan d'eau à Sermesse (71) ou la mise en place d'un observatoire de la mobilité de la basse vallée du Doubs.

▪ **ORDRE DU JOUR**

M. BERNARDIN (Comité de rivière) présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation de l'état d'avancement des projets en cours sur les territoires de la basse vallée du Doubs, de la Clauge et de la Guyotte par l'EPTB Saône & Doubs (Stéphane PARRA) et validation des perspectives d'actions pour l'année à venir,
2. Présentation du Label "Rivières Sauvages" par ERN France (Mélanie TAQUET),
3. Présentation de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté (Marc VUILLEMENOT),
4. Présentation du projet de restauration de la Clauge dans la traversée de Goux par le Grand Dole (Eric CHAPUT).

▪ **ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RESTAURATION DE COURS D'EAU SUR LA BASSE VALLEE, LA CLAUGE ET LA GUYOTTE**

M. PARRA (EPTB) présente l'état d'avancement global du programme d'actions du Contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré en 2014, les actions engagées sur le territoire de la basse vallée du Doubs (de l'aval de Crissey à la confluence avec la Saône), ainsi que celles susceptibles d'être engagées dans les mois à venir.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant :
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>

M. BONGAIN (Chambre d'Agriculture du Jura) indique que le programme d'actions agricoles du contrat de rivière n'a pas débuté en raison de difficultés pour acter les financements de la part des partenaires du contrat. En effet, dans un contexte économique de plus en plus restreint, la Chambre d'Agriculture du Jura a dû mettre en place des restrictions budgétaires et ne pourra abonder aux opérations qu'à hauteur de 20% maximum au titre de leur autofinancement. Il poursuit en notant que les érosions de berge du Doubs occasionnent des pertes de terrain non négligeables pour les propriétaires et exploitants riverains.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) souligne que la problématique de la mobilité du Doubs et de l'érosion de ses berges a déjà été évoquée lors du dernier Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Basse vallée du Doubs".

M. BONGAIN (CA du Jura) juge l'idée d'un observatoire de la mobilité du Doubs pertinente sous réserve de la mise en place d'une étude économique à l'échelle du territoire concerné. Il rappelle également le caractère obsolète du cadastre qui n'a pas été mis à jour et qui ne correspond plus à la réalité actuelle des activités.

M. LAGALICE (CC Plaine Jurassienne / Commune d'Annoire) présente l'importante érosion de berge localisée sur la commune d'Annoire sur la base de photographies récentes et note le caractère dangereux du site, une partie du chemin de desserte ayant été emportée par le Doubs.

M. CANET (Commune de Longepierre) ajoute qu'une situation similaire est présente au niveau de la commune de Longepierre et qu'il serait judicieux de mettre en place des banderoles pour avertir du danger à proximité du secteur.

M. DAUBIGNEY (Conseil Départemental du Jura) demande d'étendre le projet d'observatoire de la mobilité plus à l'amont au regard des problématiques d'érosion existantes. Il illustre son propos en prenant pour exemple le pont de Champdivers qui tend à se déchausser actuellement.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) accepte la proposition d'étendre à l'amont le projet d'observatoire et indique que des réunions de concertation autour de la démarche devront être prochainement mises en œuvre afin de valider le périmètre du projet et en définir son fonctionnement.

▪ **PRESENTATION DU LABEL "RIVIERES SAUVAGES"**

Mme TAQUET (ERN France) présente le fonds "Rivières Sauvages" et les enjeux associés à une éventuelle labellisation. Elle poursuit en exposant l'état des réflexions actuelles autour d'une adaptation du label pour les grandes rivières françaises et le choix de la basse vallée du Doubs en tant que site pilote.

Le diaporama est disponible au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>

M. BERNARDIN (Comité de rivière) demande s'il existe des exemples d'actions financées dans le cadre du label "Rivières Sauvages".

Mme TAQUET (ERN France) répond qu'un "contrat de rivière sauvage" de plusieurs millions d'euros doit être mis en œuvre durant 4 ans sur la Valserine, premier cours d'eau labellisé en France.

M. BONGAIN (Chambre d'Agriculture du Jura) note que la sélection de la basse vallée du Doubs en tant que site pilote démontre la qualité du travail effectué par les différents usagers de la vallée.

M. LAGALICE (CC Plaine Jurassienne / Commune d'Annoire) souligne l'intérêt du projet vis-à-vis du territoire et des riverains dans la mesure où il ne s'agit pas d'une mise sous cloche et que le label apporte des financements complémentaires. Il existe malgré tout un risque de tamponnage avec les démarches existantes (Natura 2000, contrat de rivière,...) et il faudra veiller à ne pas complexifier davantage la gouvernance locale avec une multiplication des comités de pilotage.

M. ROUSSET (Agence de l'Eau) rappelle que l'Agence de l'Eau est partenaire de cette démarche qui reste volontaire et doit aboutir à une communication positive sur la basse vallée du Doubs issue des acteurs locaux. L'Agence de l'Eau n'est en revanche pas partie prenante de ce label, créé par une ONG, et a son propre label "Rivière en bon état".

M. DAUBIGNEY (Conseil Départemental du Jura) indique que le Département recherche de nouveaux labels afin de générer davantage d'attractivité du territoire. Le label "Rivières Sauvages" est certes conceptuellement très fort mais existe-t-il des contraintes associées qui ne seraient pas présentées ici ?

Mme TAQUET (ERN France) répond que la démarche étant basée sur le volontariat, il ne s'agit en aucun cas d'instaurer des contraintes réglementaires sur le territoire labellisé. Bien évidemment, la situation actuelle ne devra toutefois pas être dégradée.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) souhaite poursuivre la concertation avec l'ONG afin d'affiner les différentes composantes du projet. Il interroge ERN France sur les modalités de mise en œuvre et sur la possibilité qu'un contrat de rivière soit pétitionnaire de la demande.

Mme TAQUET (ERN France) indique qu'un dossier de candidature doit être constitué par une structure du type Syndicat ou EPTB.

M. DAUBIGNEY (Conseil Départemental du Jura) note que l'EPTB semble être une structure appropriée pour le portage d'un tel projet.

M. PARRA (EPTB) répond que l'EPTB serait prêt à envisager le pilotage de cette démarche sous réserve de l'éligibilité de la basse vallée du Doubs au label et de la garantie que ce dernier n'entraîne pas une complexification des démarches existantes et une incompréhension de la part des acteurs locaux et des riverains.

M. LAGALICE (CC Plaine Jurassienne / Commune d'Annoire) propose de constituer un groupe de travail entre les départements de Saône-et-Loire et du Jura qui sera ensuite étendu aux communes.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) clôt ce point en indiquant que sous réserve de l'avis du Conseil scientifique du Fonds Rivières Sauvages concernant l'éligibilité de la basse vallée du Doubs (décision en octobre), le travail sera poursuivi au niveau local afin d'affiner le projet.

▪ **ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES INVASIVES**

M. VUILLEMENOT (CBNFC) présente le Conservatoire Botanique de Franche-Comté et ses missions, les différentes espèces végétales exotiques invasives recensées sur la vallée du Doubs, et la démarche mise en place depuis début 2015 dans le cadre du contrat de rivière sur cette problématique.

Le diaporama est disponible au lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs>.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de lutte contre les espèces invasives de la vallée du Doubs, le Conservatoire botanique de Franche Comté souhaite prendre en compte le plus grand nombre de retours d'expériences existants. Ainsi, si votre collectivité / association a déjà mené des actions contre ces espèces par le passé, n'hésitez pas à contacter le Conservatoire botanique de Franche Comté pour lui en faire part (voir coordonnées à la fin du compte rendu).

M. BONGAIN (CA du Jura) questionne le CNBFC sur les modalités d'interdiction de vente en jardinerie des plantes identifiées comme invasives. En effet, à l'heure actuelle, un grand nombre de ces espèces est encore disponible à la vente.

M. VUILLEMENOT (CBNFC) indique que le Ministère a demandé aux différents CBNFC d'établir une liste des plantes à interdire à la vente. Toutefois deux principaux facteurs s'opposent à cette volonté : la problématique du libre échange et le problème d'introductions dans le milieu très anciennes, parfois au début du XIXème siècle.

▪ **PROJET DE RESTAURATION DE LA CLAUGE DANS LA TRAVERSEE DE GOUX**

M. CHAPUT (Grand Dole) présente le projet de restauration de la Clauge dans la traversée de Goux porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que les premiers travaux de confortement d'une berge érodée en aval immédiat du pont de Goux.

Mme LACOMBE (Commune de Lays-sur-le-Doubs) note que le projet d'extension de la Gravière/Sablère de Fretterans a été autorisé au détriment des terres agricoles du secteur. Pourtant, le Doubs charrie énormément de cailloux qui ne sont plus exploités dans une logique de préservation de la rivière. Malgré, vaut-il mieux détruire le lit majeur au bénéfice du cours d'eau plutôt que l'inverse ?

M. BONGAIN (CA du Jura) prend également l'exemple des travaux de restauration du bras mort de l'île Cholet durant lesquels les graviers ont été restitués au Doubs plutôt qu'utilisés par la population.

M. GRAPPE (AAPPMA La Gaule du Bas Jura) répond que l'interdiction de prélever des graviers dans le Doubs découle de la Loi sur l'Eau.

M. PARRA (EPTB) abonde dans le sens de **M. GRAPPE** et ajoute que cette interdiction est le fruit d'analyses ayant démontré l'impact très important des extractions de graviers sur la rivière et sur sa faune associée. Il ajoute que malgré les importants bancs de graviers observés dans le Doubs, il est encore très largement déficitaire et présente une incision de près de 3 à 4 m localement.

M. GRAPPE (AAPPMA La Gaule du Bas Jura) souligne l'intérêt du projet de restauration de la Clauge et informe que la pêche électrique réalisée cette année à proximité du secteur a démontré la qualité des peuplements piscicoles en place : truitelles, vairons en quantité importante,... Il poursuit en indiquant que dans le cadre de l'étude des populations piscicoles du Doubs à l'amont de Dole, 2 ans avaient été nécessaires pour obtenir les résultats piscicoles. Dans le cas de la basse vallée du Doubs, il faudra impérativement que l'AAPPMA dispose des bilans piscicoles avant décembre 2015 pour pouvoir renégocier les baux de pêche et aborder le problème de la pêche professionnelle.

M. BERNARDIN (Comité de rivière) conclut la réunion en remerciant les intervenants pour la qualité de leurs présentations et les participants à la séance.

Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés : contacts

Daniel BERNARDIN

Vice-président en charge de la basse vallée du Doubs, de la Clauge et de la Guyotte

Stéphane PARRA

Chargé de mission Basse vallée du Doubs, Clauge et Guyotte

Tel : 03.81.87.55.42 / 06.85.26.93.15

Mail : stephane.parra@eptb-saone-doubs.fr

Conservatoire botanique de Franche Comté : Retours d'expérience de lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Marc VUILLEMENOT

Coordinateur scientifique et technique pour les plantes exotiques envahissantes

Tél. : 03 81 83 18 37 / 06 89 59 02 46

Mail : marc.vuillemenot@cbnfc.org